

mais n'avait pas eu le montant de la succession.

On n'a pas le testament, mais le gouvernement hollandais a lâché un renseignement précieux. Deux navires de haut bord ont rapporté comme cargaison les papiers de comptabilité de la feu Compagnie des Indes de Batavia à Amsterdam. Une énorme cave a reçu tous ces documents, et le testament de Dubois doit s'y trouver. — Cherchez-le ! a dit laconiquement le gouvernement aux héritiers en leur montrant l'entrée du souterrain. — S'il le faut, dit l'orateur, nous chercherons.

Bref, voilà de nouveau tous les Dubois en ébullition. Il ont fondé un journal; ils ont fondé la Société coopérative des héritiers Dubois. Vrais et faux Dubois, Dubois consanguins et non consanguins peuvent s'y affilier; en cas de succès ils auront leur part du gâteau de Batavia ! Le gouvernement hollandais n'a qu'à bien se tenir : un procès en restitution lui sera intenté au mois de février prochain.

LES ACCIDENTS continuent à être très-fréquents sur les chemins de fer belges. Mercredi soir, à Charleroi, le train de voyageurs partant à 6 heures 10 pour Namur venait de quitter la gare lorsque, par suite sans doute d'une fausse manœuvre du garde-excentrique placé près du magasin des marchandises, le train s'engagea à contre-voie.

Le machiniste s'aperçut trop tard de cette négligence, et, comme d'un autre côté il voyait accourir sur lui une locomotive qui venait de Couillet où elle avait été manœuvrée, il fit tous ses efforts pour ralentir la marche de la machine. Ce fut inutilement, les deux locomotives se heurtèrent violemment et l'une d'elles (celle de Couillet) déraila.

Ators eut lieu une scène indescriptible : les voyageurs, affolés, se précipitèrent hors des voitures; le chauffeur était tombé entre la locomotive et le tender, il a reçu à la tête des blessures assez graves, et l'on craint même qu'il n'ait des lésions internes; il a été transporté chez lui dans un état assez alarmant.

Un garde convoi a eu la main fortement luxée.

Quant aux voyageurs, à part des contusions sans gravité, ils en ont été quittes pour la peur.

Les deux machines sont absolument hors de service.

On frémit en pensant à ce qui serait arrivé si ce convoi eût rencontré un train de marchandises : il eût inmanquablement été pulvérisé et bien peu de voyageurs eussent échappé au désastre.

Les deux premières voitures du train de voyageurs, parti mardi de Namur à 11 h. 20 du matin, ont déraillé entre Gembloux et Chastres, et ont parcouru dans cet état un espace de deux kilomètres; ce n'est qu'en arrivant dans cette dernière station qu'on s'est aperçu du déraillement; un seul voyageur a été légèrement blessé à la main, les autres en ont été quittes pour la peur; les dégâts matériels sont insignifiants. Par suite de cet accident, le train est entré en gare à Bruxelles avec un retard de deux heures.

Un déplorable accident est arrivé à la station d'Ans. Une jeune femme de 24 ans nommée Nocent, annotatrice à cette station, a été atteinte par un train et a eu la jambe coupée. Il est mort après d'horribles souffrances.

Un autre accident est arrivé à la station de Bracquesnes.

Le sieur Delattre, employé à la distribution des coupons, fut renversé près du signal à distance par le train express partant de Mons à 4 heures 23 minutes du matin. Le malheureux a eu les jambes écrasées et le bras droit coupé. On désespère de le sauver.

Delattre, jeune homme estimé de ses chefs et aimé dans tout Bracquesnes, n'a que 21 ans.

Un affreux accident est arrivé lundi, vers 5 heures du soir, au passage à niveau d'Angleur. Une jeune femme, dont on n'est pas encore parvenu à constater l'identité, a été renversée par un train de voyageurs et coupée littéralement en deux, sous les roues de la locomotive.

cet enfant des colonies qui, se trouvant en France, demandait un coco à cor et à cri.

Mais, mon petit ami, lui dit-on, dans ce pays-ci il n'y en a pas !

Il n'y en a pas ! fit-il en tapant du pied, eh bien, moi en vouloir deux.

Si son mari tardait par trop, Urbana était femme à demander deux esclaves blancs.

Le jeune pilotin français qui, pour satisfaire son indigne capitaine, s'évertuait de son mieux, ceurait un danger d'autant plus grand que sa vente en pays chrétien était une monstruosité trop invraisemblable pour faire naître aucun soupçon.

Tornazo, tout le premier, n'y songea aucunement. Il ne s'agissait, pour lui, que d'un petit esclave de la Martinique, soustrait à l'affranchissement en France par une adroite séquestration à bord, et qu'il faudrait vendre en contrebande; rien de plus vénial à ses yeux. Exact au rendez-vous du capitaine, il vit Victor en chemise et pantalon de toile, pieds nus, et hâtant vaillamment sur un cordage pour l'embarquement des barriques.

Presque aussitôt une grande pirogue partait pour porter à la Grande-Canarie un message satisfaisant à l'adresse de don Ciprian qui, sans balancer, versa un compte de trois cents piastres et en promit autant dès qu'on lui aurait amené son jeune esclave de luxe.

Vint le dimanche. L'équipage eut campo. Zurban fit mettre les écritures en

— On écrit d'Amay au Journal de Liège, le 9 décembre :

Un accident qui a plongé tous les habitants dans la douleur est arrivé hier dans notre commune.

M. Adolphe Jamotte, échevin, étant allé passer la journée avec sa famille à Andenne, reprit le train le soir pour retourner chez lui arrivé à Amay, il sauta hors du wagon dans lequel il se trouvait. Malheureusement, trotté par l'obscurité (il était alors 9 heures du soir), il tomba sur les rails et eut une jambe et un bras coupés par un train de marchandises qui arrivait en ce moment.

M. Jamotte a succombé à ses blessures.

Une jeune fille de Tarnier, âgée de 18 ans, assez jolie, nommée Alice D..., était demoiselle de magasin dans une maison de Charleroi. Elle fit la connaissance d'un homme marié, déjà d'un certain âge, avec lequel elle entretenait des relations. Il y avait huit mois qu'ils s'aimaient; mais elle n'avait pu demeurer en ville et elle avait trouvé une place dans un magasin de Bruxelles.

Elle revenait souvent à Charleroi et avait des entrevues avec son amant. Ils étaient obligés de se cacher, étant surveillés l'un et l'autre par leurs familles respectives; ils se rencontraient donc aux environs de la ville.

Hier, elle était encore revenue de Bruxelles; ils sont allés ensemble se promener du côté de Montigny. Mais le soir arrivait, elle devait prendre le train de sept heures pour retourner. Ils revinrent en longeant le chemin de halage du canal vers la station.

Lorsqu'ils étaient déjà arrivés en dessous des anciens fours à coke Smet, près du nouveau pont métallique de Philippeville, la jeune fille, pour éviter une mare d'eau, mit le pied sur la bordure du canal; la neige avait rendu la pierre glissante, la malheureuse enfant fit un faux pas et tomba dans l'eau, entraînant avec elle son amant qui n'avait pu la retenir !

Ils coulèrent tous deux. L'homme n'eut pas le temps de crier, mais la jeune fille, après avoir été deux fois au fond, reparut une troisième fois au-dessus de l'eau. Alors, elle jeta un cri de détresse suprême !

Le pontonnier qui habite près de cet endroit entendit cet appel désespéré. Il accourut et parvint, non sans peine, à retirer de l'eau l'infortunée qui respirait encore. Mais aussitôt elle s'évanouit, en rendant beaucoup de sang par la bouche. On la transporta dans la maison du pontonnier et l'on courut chercher M. le docteur De Plasse qui arriva de suite et lui prodigua les soins les plus intelligents et les plus empressés.

Enfin, elle reprit connaissance, mais ce fut pour pousser des cris déchirants : « Auguste ! mon Auguste ! Oh est-il ? l'ai-t-on sauvé ? » Ces paroles furent une révélation, on songea qu'il pouvait y avoir une deuxième victime et l'on fit de nouvelles recherches qui bientôt amenèrent la découverte du cadavre d'Auguste P... Après avoir reconnu que tout secours était inutile, on le porta à l'hôpital civil.

Tel est le drame qui a ému, hier, toute la population de Charleroi et dont les détails sont dus à la jeune fille elle-même et aux mêmes personnes qui l'ont secourue.

A neuf heures et demie du soir, le docteur De Plasse quittait la maison du pontonnier, laissant la malheureuse Alice relativement bien. Mais, vers minuit et demi, elle succomba aux atteintes d'une apoplexie pulmonaire.

Malgré l'issue terrible de cet accident, on ne saurait donner trop d'éloges à la conduite du pontonnier Joseph Bodson qui s'est déjà signalé plusieurs fois et dernièrement encore en repêchant un négociant de Gilly. Ce courageux citoyen mérite une récompense. (Journal de Charleroi).

On écrit d'Anvers, 13 décembre :

Un vol avec effraction. — La nuit dernière, une bande de voleurs, qu'on suppose être celle désignée sous le nom de *Bande de Samedi*, et qui exploite la ville et les environs depuis plus de deux années, sans être le moins du monde dérangée, a fait de nouveau un « bon » coup.

Les malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'escalade et d'effraction, dans les

ateliers et les bureaux de M. Buschman, situés rue de la Porte du Rhin, près du Marché-aux-Chevaux.

Les voleurs ont brisé d'abord la barre de fer qui ferme les volets des fenêtres à l'extérieur; après, ils ont été les volets et brisé deux carreaux, mais comme l'ouverture n'était pas assez large pour donner passage à un homme, ils ont coupé le bois à l'aide de ciseaux de menuisiers ou autres outils tranchants.

Ensuite, un homme ou un gamin a passé par l'ouverture, et a ouvert la porte d'entrée à ses complices.

Dans les ateliers, tout a été bouleversé; des papiers déchirés et jetés péla-mêle sur le parquet, etc. Anrés, les voleurs sont entrés dans les bureaux en fracturant la serrure de la porte. Ici également rien n'a été laissé à sa place; les voleurs ont visité tous les caissés et recueils; ils ont fracturé trois pupitres desquels ils ont enlevé une somme de 500 francs en argent et en billets de banque. Tout ce qui n'avait pas valeur pour les malfaiteurs a été détruit, ils ont déchiré un paquet de quittances, plusieurs paquets d'enveloppes, etc. On pense que les voleurs sont restés sur les lieux pendant la plus grande partie de la nuit.

La demeure de M. Buschman, dénommée des ateliers de l'imprimerie par une cour; personne n'a entendu du bruit, et c'est seulement ce matin à 5 heures que M. Buschman a été averti du vol par un de ses ouvriers.

La police de la 2^e section a été immédiatement avertie; l'agent de service demanda naïvement si les voleurs y étaient encore, et sur la réponse négative, il dit : « Nous viendrons voir à 8 heures. En effet, messieurs les policiers de la 2^e section ne sont pas dérangés; à 8 heures seulement, ils sont venus constater le fait. M. Buschman a attendu la police pendant trois heures ! »

liez. — Marie Nicole, Grand'Rue. — Charles Cateau, rue du Fort. — Flore Lodewyck, rue du Fontenoy. — Charles Vandegauchte, rue de la Paix. — Jean Spriet, rue du Fort. — Coralie Ledereq, rue Blanchemaille. — Charles Ryelandt, rue de France. — Pierre Samain, rue Cateau. — Marie Vanhaule, rue Targot. — Zoé Wibaux, rue de la Vierge.

DECLARATIONS DE DECÈS du 13 décembre. — Philomène Ducaté, 26 ans, couturière, rue Magenta. — Célestine Desrumeaux, 1 an, à la Potennerie. — Sophie Duquesnoy, 9 mois, rue de Sébastopol.

Du 14 — Eugénie Florin, 9 mois, rue de Lauroy. — Joseph Grymonprez, 61 ans, fabricant, rue de l'Herminette. — J.-Baptiste Lassel, 57 ans, contre-maître, rue de la Vierge. — Collette Cléments, 46 ans, ménagère, rue de Lille. — Rachelle Ottovare, 4 ans, rue de Soubise. — Louis Yen, 20 ans, journaliste, Hôtel Dieu.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 13 décembre. — Alfred Dupret, 30 ans, teinturier, et Augustina Chevalier, 34 ans, couturière. — Charles Brownays, 23 ans, manufacturier, et Marguerite Holbecq, 24 ans, sans profession. — Jules Baillou, 20 ans, tisserand, et Fideline Carotte, 22 ans, rattacheuse. — Léovine Deschamps, 25 ans, tisserande. — Bernard Desfontaines, 26 ans, lamier, et Zulma Maquet, 24 ans, rattacheuse.

MARIAGE du 14 décembre. — Emile Delmote, 24 ans, chaudronnier, et Louise Gavériaux, 22 ans, bobineuse.

Etat-civil de Tourcoing. — DECLARATIONS DE NAISSANCES du 8 décembre. — Héloïse Mespreux, au Blanc-Sau. — Emile Delopique, rue du Château. — Louis Terrier, rue Nationale. — Henri Lemoine, rue du Tilleul.

Du 9 décembre. — Julie et Gabrielle Lepers, rue des Coulons. — Hélène Delo, fin de la Guerre. — Guilaïn Dupuis, rue du Brun-Pain. — Xavier Tabou, au Blanc-Sau.

Du 10 décembre. — Arthur Lefebvre, rue Verte. — Palmyre Leclercq, rue du Vert Feuillage. — Virginie Flipo, rue Blanchemaille. — Coralie Desauvages, rue de Renais. — Germain Jostens, au Blanc-Sau. — Paulin Fremaux, au Haut Village. — Du 11 décembre. — Marie Sisé, rue de Roubaix. — Camille Datriez, au Moulin-Fagot.

Du 12 décembre. — Marie Raveinghien, à France. — Edmond Deproot, rue des Carriers.

DECLARATIONS DE DECÈS du 8 décembre. — Fidèle Clément, 62 ans, Cordonnier, au Blanc-Sau.

Du 9 décembre. — Silvio Picavot, 44 ans, sans profession, au Placou. — Rosalie Claerbaert, 61 ans sans profession, Chemin des Mottes.

Du 10 décembre. — Pierre Deviers, 70 ans 6 mois, sans profession, hospice Général, rue d'Havré. — Marie Lagache, 1 an 3 mois, à la Marlière. — Blanche Pinteve, 2 ans 4 mois, rue de Meina. — Angèle Cottin, 83 ans, servante, Blanche-Porte.

Du 12 décembre. — Anne Vanhoutte, 82 ans 10 mois, sans profession, au Grand-Plaisir. — Renelde Gallier, 23 ans 3 mois, Hôtel-Dieu.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille GRYMOPREZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JOSEPH CÉSAR GRYMOPREZ, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1874, à l'âge de 61 ans et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et service solennels qui auront lieu le mercredi 16 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ermitage, 7.

Les funérailles de Madame CATHERINE POTTIER, veuve de M. EDUARD DELATTRE, décédée à Roubaix, à l'âge de 75 ans, auront lieu le jeudi 17 décembre, à dix heures, en l'église St-Martin.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 138. — La famille prie les personnes auxquelles, par oubli, on n'aurait pas adressé de lettre de faire part, de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille LANSELLE OVLACO, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JEAN-BAPTISTE JOSEPH LANSELLE, décédé à Roubaix, le 11 décembre 1874, à l'âge de 58 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convois et service solennels qui auront lieu le mardi 16 décembre 1874, à 8 heures et demie, en l'église du Sacré-Cœur.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Vierge, 2.

Un obit solennel du mois sera célébré le mercredi 16 décembre 1874, à neuf heures, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur HENRI JOSEPH PLATEAU, époux de dame JULIE DELSALLE, décédé à Roubaix, le 3 novembre 1874.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'obit. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Cours de Physique. — Mercredi 16 décembre, à huit heures du soir. — Humidité de l'atmosphère; sources de chaleur, pouvoir calorifique des combustibles.

Faits Divers

M. le maréchal de Mac-Mahon vient d'envoyer la croix de la légion d'honneur, à Mme Henry, femme d'un commissaire-priseur d'Arras, pour services rendus aux blessés de l'armée du Nord dans la dernière guerre.

Un vol de bijoux d'une valeur de 50,000 livres sterling a été commis samedi soir, à la station de Paddington, au préjudice du comte Dudley.

Aujourd'hui lundi a été faite à l'Académie des Sciences une communication du plus haut intérêt. M. Corme, professeur à l'École polytechnique, a donné lecture d'un travail exécuté à l'Observatoire de Paris en commun par lui et par M. Fizeau, membre de l'Académie des Sciences, pour déterminer la vitesse de la lumière, et, par suite, mesurer la distance de la terre au soleil.

Les expériences ont été faites à l'Observatoire, d'où partaient les signaux lumineux. Les signaux étaient représentés par un miroir et revenaient près de leur point de départ après s'être réfléchis sur un miroir placé sur le faite de la tour de Monthléry. Le trajet parcouru par la lumière est ainsi de 624 kilomètres. Quoique le temps soit d'une très-faible fraction de seconde, il a été mesuré très-exactement. La vitesse de la lumière répond à une parallaxe du soleil d'environ 8"86, nombre que M. Leverrier a fixé en 1872 comme provenant de l'ensemble des résultats de la mécanique céleste. La distance du soleil à la terre, donnée par les nombres précédents, est un peu moindre que celle qu'on admet communément, et qui est, comme on le sait, d'environ 24,000 rayons terrestres.

C'est une erreur de croire que l'hydrophobie n'est à redouter que dans les grandes chaleurs. On vient d'abattre plusieurs chiens suspects dans les environs de Bordeaux. Le fait est que, par le temps dont nous jouissons, il n'y a rien d'étonnant à ce que les chiens deviennent enragés.

Hier a eu lieu, à Moulins, l'exécution de Callet, condamné à mort le 31 octobre, par la cour d'assises de l'Allier.

La barque le *Francis* a fait naufrage hier à Harzopol. Un homme a été sauvé, le reste de l'équipage a été noyé.

D'après l'état officiel de l'armée allemande, elle compte 9 feld-marschaux, 43 généraux d'infanterie et de cavalerie, 72 lieutenants généraux et 136 majors généraux, soit en tout 282 officiers généraux. Sur ce nombre, 17 seulement sont roturiers; tous les autres appartiennent à la classe noble.

On estime à deux millions les sommes dépensées par les divers gouvernements, pour observer le passage de Vénus sur le soleil. En admettant, ce qu'on croit, qu'on découvre un écart d'un million de lieues dans la distance admise jusqu'ici, du soleil à la terre, cela fait deux fr. par lieue, cinquante centimes par kilomètre, un vingtième de centime par mètre.

Toute la commune de F... est encore, dit le *Republicain de la Loire*, sous le coup d'une émotion poignante causée par l'imprudence inqualifiable de quelques jeunes gens. Ils revenaient de la chasse bradoulle, lorsqu'ils virent passer non loin d'eux un groupe de jeunes filles. « Tiens, dit l'un, nous n'avons rien trouvé, mais voici du gibier. Si nous tirions sur lui ? » Et il mit son fusil en joue dans la direction des jeunes filles. Croyait-il ne pas pouvoir les atteindre ? Tirait-il au dessus d'elles ? La détente du fusil s'est-elle mise en mouvement sans qu'il ait voulu la faire marcher ? Ce qui est certain, c'est que le coup partit, et que deux jeunes filles furent atteintes par les plombs, sans gravité, il est vrai; mais la frayeur que leur causa ce coup inattendu fut telle que l'une d'elles en est morte, il y a quelques jours, et qu'une seconde est en danger de mort.

Le jeune homme, auteur involontaire de ce malheur, n'est âgé que de seize ans, et n'a obtenu de permis de chasse qu'avec une dispense d'âge.

UN BAGAGE QUI PARLE. — On lit dans le *Journal de Genève* :

Dernièrement, il s'est passé, dit-on, un incident comique dans la gare de Zurich. Un paysan des bords du lac avait effectué son entrée à la gare portant sur ses épaules un sac de fortes dimensions et visiblement lourd, afin d'y prendre un billet pour Baden. Comment le train ne partait pas immédiatement, le payan déposa avec quelque précaution son sac à terre. Sur ces entrefaites survint l'employé chargé de peser les bagages des voyageurs, et il s'empara du sac qu'il jeta peu délicatement sur la balance : à l'étonnement général des assistants le colis brutalisé laissa échapper un cri de douleur; naturellement il fut ouvert, et l'on y trouva un petit garçon de six ans que le malin auteur de ses jours avait espéré emmener gratis avec lui jusqu'à Baden sous cette enveloppe.

COMMENT ON DEVIENT DOMPTIEUR. — A quel servira-t-il d'être riche, si on ne pouvait se passer une fantaisie ? C'est sans doute ce qu'il y a quelques années, se disait un nommé D..., dompteur d'animaux féroces, qui fait en ce moment les délices des habitants d'une de nos villes du Nord, et qui a embrassé cette dangereuse carrière dans les circonstances les plus singulières.

Ces circonstances, très-vivridiques, nous ont été racontées par un marchand forain qui tient une boutique de pain d'épices à la foire de Montmartre, boutique dans laquelle il a succédé à notre dompteur.

D..., alors qu'il n'était que débitant de pavés de Reims, de nonnettes, etc., hérita un beau jour d'une somme assez considérable.

Abandonnant son modeste métier, il eut l'idée assez bizarre d'acheter les six lions qui tour à tour avaient dévoré totalement ou partiellement Crockett, Batty et Lucas, pensant que si l'oisiveté lui pesait un jour, il lui serait toujours possible de reprendre